

Conférence métropolitaine des Conseils de développement

Rencontre du 6 octobre 2015

Table ronde Cadre de vie

Intervention d'Henri JACOT

Un « projet industriel » dans un « projet de territoire »

Si la néo-industrialisation du territoire constitue le cœur de notre projet, **la rénovation du cadre de vie en est le complément, et même la condition, indispensable.** Autant pour améliorer le quotidien des habitants que pour favoriser l'attractivité du territoire.

Ce territoire, quel est-il ?

Une position de **trait d'union** au cœur du Pôle Métropolitain sur une trentaine de kilomètres entre la Métropole de Lyon (Givors) et Saint Etienne Métropole.

Un **décor de verdure avec en son cœur un tissu de friches industrielles et de sites en reconversion.**

Un **cloisonnement certain** entre les villes dans la vallée ; entre les coteaux et le fond de vallée.

Aucune entité administrative n'englobe la totalité de la vallée.

Nous avons identifié **cinq** éléments constitutifs de ce « projet de territoire », enjeux autant que conditions du renouveau.

Il y a donc un « intérêt métropolitain » à développer un axe « agriculture » dans le projet de revitalisation de la Vallée du Gier du double point de vue du **développement économique** et de ses impacts en matière **d'aménagement du territoire.**

La présence d'un bassin de vie de 1,8 million d'habitants à l'échelle du Pôle Métropolitain constitue une réelle opportunité de développer **l'agriculture périurbaine et les circuits courts de distribution.** La situation stratégique du Gier et son profil agricole - activité arboricole fruitière, côté Jarez ; élevage et forêt, côté Pilat - lui permettrait d'en tirer parti. D'autant que la filière fruits et légumes de Saint-Etienne Métropole et du Grand Lyon est en déficit de produits locaux. Et même si des actions et des initiatives existent déjà en ce sens. (Festitabl', projet de PTCE sur alimentation de proximité). Nous avons même avancé l'idée à explorer de développement d'une **agriculture hors sol** (notamment maraîchage ou production florale) au sein de certaines friches industrielles en bord de rivière.

Cela nécessite de protéger les espaces agricoles notamment par une **problématique foncière.**

La **gestion et la criticité de la ressource en eau** doit également être introduite dans la réflexion.

Demeure cependant en suspens la question de la **gouvernance** nécessaire pour pouvoir s'engager dans une telle démarche vue la multiplicité des collectivités, en dehors même du Pôle. En particulier, le **parc naturel régional du Pilat** développe pour sa part une propre démarche de promotion de l'alimentation locale, ainsi que des actions pour la filière Bois.

2 Reconquérir la rivière, en prenant la mesure des risques comme des opportunités

Le Gier qui coule dans la vallée à laquelle il a donné son nom l'a façonnée de son empreinte. **De la « rivière exploitée » à la « rivière oubliée », il y a bien désormais à passer à la « rivière à retrouver »**, pour reprendre la séquence de la très intéressante exposition, *Dans la vallée coule une rivière. Le Gier, de l'eau et des hommes*, organisée en 2011 par les Archives Municipales de Rive de Gier et de Saint-Chamond.

Les **opportunités** à saisir tiennent au fait que la rivière est un « trait d'union géographique incontournable », un « enjeu structurant de la vallée », un « élément essentiel de cohésion territoriale », un « lieu de rencontre et de collaboration entre acteurs.

Pourtant la rivière est à l'évidence tout autant une source importante de **risques** à mieux prendre en compte au plan métropolitain. Cf. les « crues remarquables » de décembre 2003 (crue cinquantennale) puis de novembre 2008 (crue trentennale).

Ces risques sont élevés dans tout le bassin versant du fait des « inondations rapides » (dont les « crues torrentielles ») auxquelles celui-ci est soumis selon les études d'aléas et d'enjeux menées dans le cadre de la **procédure d'élaboration en cours du PPRI** du Gier et ses affluents. Et, ils sont reconnus comme encore plus forts sur des « secteurs spécifiques soumis à des débordements ou du ruissellement urbain : Saint-Chamond, Rive de Gier et Givors

Certes, un nouveau **contrat de rivière**, porté par une Entente sans personnalité morale entre Saint-Etienne Métropole et le Syndicat Intercommunal du Gier Rhodanien, a bien été récemment adopté pour la période 2013-2019. il faut cependant remarquer que la thématique de « protection contre les inondations » semble passer après les thématiques environnementales et de « gestion et qualité de la ressource

Dans ce contexte, la CMCD, sans avoir compétence sur les outils, tient ainsi à soulever la nécessité de monter **les enjeux et le niveau de gouvernance** : affecter un enjeu fort aux espaces concernés, à porter par le Grand Lyon et le Pôle Métropolitain au même titre que par Saint-Etienne Métropole. Cela s'impose d'autant plus que la loi NOTRE affecte désormais la compétence « gestion de milieux aquatiques et prévention des risques d'inondation » (GEMAPI) aux EPCI et métropoles à effet 2018.

3 Améliorer la mobilité sans accentuer le risque de dualisation territoriale

Une redynamisation de la Vallée du Gier présuppose une bonne **accessibilité et desserte** de ce territoire, autant par voie ferrée que par route

S'agissant de la voie **ferrée**, la question de la fréquence, de la vitesse et de la saturation à certaines heures du TER reliant Saint Etienne et Lyon est particulièrement à considérer, notamment dans le contexte de renouvellement de la convention de la région avec la SNCF.

S'agissant de la route, c'est bien sûr la perspective de la **réalisation éventuelle (échéance avant 2030) de l'A45** qui appelle des commentaires.

Nous avons mentionné les **opportunités positives** que pourrait apporter une telle infrastructure, y compris pour le projet de rénovation industrielle que nous avançons. Il faut cependant aussi considérer ses **impacts possibles** sur l'environnement des coteaux, les paysages de la vallée et les terroirs agricoles. L'opinion sur l'opportunité d'une telle infrastructure peut donc être diverse.

Mais, en toute hypothèse, on se devait de considérer les impacts qu'une telle décision de réalisation de l'A45, si elle devait effectivement aboutir, pourrait avoir sur le scénario de rénovation de la Vallée du Gier tel que proposé dans cet avis.

L'établissement d'une telle liaison autoroutière aurait ainsi aux yeux de la CMCD pour conséquences une **pression foncière** inévitable sur le linéaire du plateau de Mornant-Taluyers-Chassagny et un risque fort de **développement plus favorable aux coteaux** qu'aux fonds de la Vallée en termes d'implantations économiques et de développement résidentiels, renforçant une dualité territoriale déjà existante.

Il conviendrait ainsi **d'adapter les documents de planification et d'afficher des stratégies cohérentes en matière de réserves foncières et de développement économique et résidentiel maîtrisé sur l'ensemble du tracé**. Ces actions ne seront cependant pas aisées à mettre en place si les différentes entités concernées (Communautés de communes, Syndicats de SCoT, ...) ne parviennent pas à dégager des positions communes. Le Pôle Métropolitain n'aurait-il pas un **rôle d'incitation** à jouer dans une telle démarche ?

4 Engager une démarche coordonnée de requalification des espaces urbains et de l'habitat

D'autant, qu'inversement, si les moyens en étaient pris, on pourrait avoir là une opportunité à saisir, le report d'une partie de la circulation pouvant offrir **l'opportunité de retraiter l'A 47 de façon plus apaisée et paysagée**.

Mais, que l'A45 se fasse ou non, une **telle requalification nous paraît nécessaire**, pour des raisons autant de qualité de vie des habitants et d'attractivité d'une vallée du Gier réhabilitée.

Il ne faudrait pas se « contenter » des objectifs et du rythme actuel de renouvellement, mais changer d'ambition et de braquet. Nous avons cité à cet égard l'expérience de l'**Emscher Park** dans la Ruhr ayant associé rénovation économique et requalification urbaine à grande échelle. De moindre ampleur, on peut mentionner la démarche « **Ville Renouvelée** » dans le Nord de la France.

Ainsi, il s'agirait d'engager un projet ambitieux de « remise en scène » de la vallée, d'engager, en en reprenant l'expression, un processus de « **Vallée Renouvelée** » pour lui redonner ainsi des aménités attractives pour l'accueil d'implantations résidentielles et économiques de qualité. Un tel projet de renouvellement urbain devrait reposer sur plusieurs volets :

- l'amélioration de l'offre de **logements**
- la réaffectation et la revalorisation d'une partie du **patrimoine industriel**
- le retraitement des **espaces publics urbains**

Sans doute le Pôle métropolitain n'a-t-il pas compétence en matière d'habitat et de politique de la ville, qui restent de la responsabilité des communes et des intercommunalités. Mais la loi MAPTAM de janvier prévoit explicitement la possibilité d'élargir les domaines d'intervention des pôles métropolitains à tout sujet d'intérêt métropolitain. Et une **action d'impulsion et de coordination** entre ce qui pourrait être fait sur le territoire de Saint-Etienne Métropole d'une part et du Grand Lyon (notamment à Givors) d'autre part nous semblerait tout à fait pertinente.

5 Faire du patrimoine, un vecteur d'identité de la Vallée du Gier et un atout touristique à valoriser

Au sein du Pôle métropolitain, le thème du patrimoine est déjà particulièrement mis en avant, notamment sous forme de sa participation aux Journées Européennes du Patrimoine.

En matière de **patrimoine industriel**, comme déjà mentionné à propos du renouvellement urbain, tout n'est évidemment pas à garder ou à valoriser. Mais, en lien avec le projet de néo-industrialisation axé sur des activités innovantes, il serait envisageable de **redonner vie à quelques sites bien choisis**. En lien avec le contenu du projet de néo-industrialisation proposé, pourrait être en particulier reprise l'idée de création d'une **Cité de l'Energie et de vitrine (showroom) d'Equipements pour l'Usine du Futur**.

Les réflexions restent à poursuivre sur les modalités de concrétisation d'un tel projet dans un **geste architectural à la hauteur des enjeux** pour une implantation physique potentielle dans la Vallée du Gier. Mais l'essentiel est aussi de ne pas penser seulement en termes de bâtiments, mais également aux **mémoires humaines, au patrimoine immatériel, au savoir-faire d'un territoire**, etc.). Et de bien lier **traditions et innovations en termes de culture scientifique, technique et industrielle, comme cela a été indiqué dans le cadre des premiers travaux menés par la CMCD dans le cadre de la saisine Culture**.

Et c'est la même approche, matérielle et immatérielle, du passé vers le présent et pour l'avenir, qui doit être adoptée pour l'appropriation et la promotion **du patrimoine naturel, et donc aussi agricole, rural et paysager**, pour retracer les forts liens existant nécessairement de tout temps, mais sous des formes à profondément renouvelées, entre les coteaux et les fonds de la Vallée du Gier.

La **valorisation de la rivière** et de ses affluents, de l'eau et de son usage, et de tout le patrimoine - naturel et industriel – lié à cet usage de l'eau, s'inscrit pleinement dans cette perspective. Le tout **en lien avec le projet de Voie Verte des Confluences**, par exemple avec « des boucles cyclo-touristiques ... en direction du nord vers les coteaux du Jarez (et le parc zoologique de Saint-Martin-la-Plaine), du sud vers le parc naturel régional du Pilat (et la chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez) ».

En conclusion :

Le projet que nous défendons nécessite un **portage politique** fort et une **gouvernance partenariale** (cf. MB). Il nécessite aussi à nos yeux une réelle **appropriation citoyenne**, dimension incontournable de notre projet de reconversion pour la Vallée du Gier.

La prise en compte de la mémoire, des initiatives, des attentes des citoyens et des associations sera un facteur clé de sa réussite.

Il s'agit de **co-construire** avec les habitants et de faire émerger leur parole en expérimentant de nouvelles formes de concertation, en phase avec les aspirations actuelles (par exemple en mettant en place des événements participatifs, des « parcours de découverte » ou « de mémoires patrimoniales », un site web...).

La CMCD a des propositions et est **disponible pour poursuivre** en ce sens.

Henri JACOT
Le 6/10/2015